

Bureau du conseil d'administration

SEANCE DU 11 juillet 2013

SOMMAIRE

I – DELIBERATIONS DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- ◆ Séance du 11 juillet

<p>RÉUNION DU BUREAU <i>du jeudi 11 juillet 2013 - 10h30</i></p>

Dossiers pour délibération :

- | | | |
|---|---|------------------|
| 1 | Approbation du procès-verbal de la séance du bureau du 13 juin 2013 | |
| 2 | Assurance – responsabilité civile – prise en charge de lunettes | |
| 3 | Assurance – responsabilité civile – prise en charge d'une franchise | |
| 4 | Marchés publics – avenant de transfert : lot n° 4
« détecteurs de monoxyde de carbone » marché portant sur l'acquisition de matériels
opérationnels au titre des années 2013 à 2015 | |
| 5 | Marchés publics – marché assurance | Sur table |
| 6 | Marchés publics – attribution du lot 3 refonte de l'alerte | Sur table |
| 7 | Cession à titre gracieux du matériel réformé entreposé à la pharmacie à usage
intérieur | |

<p>Accusé de réception en préfecture 049-284900016-20130711-B06-11-07-13-DE Date de télétransmission : 19/07/2013 Date de réception préfecture : 19/07/2013</p>	<p>REPUBLIQUE FRANCAISE ----- DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE ----- BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MAINE-ET-LOIRE ----- 6ème réunion 2013 ----- Séance du 11 juillet 2013 ----- Délibération 1 – Approbation du procès- verbal de la séance du 13 juin 2013 -----</p>
<p>Date de convocation : 19 juin 2013 Date d'affichage :</p>	<p>L'an deux mille treize Le 11 juillet à 10h30 Le bureau du conseil d'administration, légalement convoqué s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de monsieur Jean-Paul BOISNEAU, président du conseil d'administration.</p>
<p>Nombre de Conseillers avec voix délibératives</p>	<p>4</p>
<p>En exercice</p>	<p>4</p>
<p>Présents</p>	<p>4</p>
<p>Votants</p>	<p>4</p>

Étaient présents :

Monsieur Jean-Paul BOISNEAU, monsieur Christian COUVERCELLE, Monsieur Alain LAURIOU, monsieur Michel BOURCIER.
formant les membres du Bureau du conseil d'administration en exercice.

Était également présent :

Monsieur le colonel Laurent FERLAY, directeur départemental.

Étaient excusés :

Monsieur le colonel Marc FADIN, directeur départemental adjoint,
Monsieur le lieutenant-colonel Pierre de CHAMPS, chef du pôle des groupements opérations, prévention et planification,
Monsieur le lieutenant-colonel Marc HOREAU, chef du pôle des groupements administratifs et des ressources humaines,
Madame Carine LAGARDE, chef de cabinet.

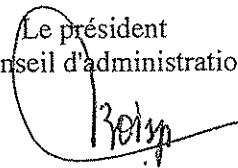
Personnes invitées :

Monsieur le lieutenant-colonel Jean-Louis CAZA, chef du pôle des groupements territoriaux,
Monsieur le lieutenant-colonel Christophe LE GOUGUEC, chef du pôle du soutien logistique et des infrastructures,
Monsieur Laurent JUGUET, chef du groupement des finances,
Monsieur Dominique LEIGLON, chef du groupement de l'administration générale.

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le rapport présenté à son examen par monsieur BOISNEAU, aucune observation n'étant formulée, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 13 juin 2013, ci-joint.

Le président
du conseil d'administration,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Boisneau', written over a circular stamp or mark.

Jean-Paul BOISNEAU

Accusé de réception en préfecture
049-284900016-20130711-B06-11-07-13-DE
Date de télétransmission : 19/07/2013
Date de réception préfecture : 19/07/2013

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE
MAINE-ET-LOIRE

BUREAU DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE MAINE-ET-LOIRE

5ème réunion 2013

Séance du 13 juin 2013

Procès-verbal

Date de convocation : 3 juin 2013 Date d'affichage :	L'an deux mille treize Le 13 juin à 8h30 Le bureau du conseil d'administration, légalement convoqué s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de monsieur Jean-Paul BOISNEAU, président du conseil d'administration.
Nombre de Conseillers avec voix délibératives	
En exercice	4
Présents	3
Votants	3

Étaient présents :

Monsieur Jean-Paul BOISNEAU, monsieur Christian COUVERCELLE, monsieur Michel BOURCIER,
formant les membres du Bureau du conseil d'administration en exercice.

Était excusé :

Monsieur Alain LAURIOU (*2ème vice-président*).

Étaient également présents :

Monsieur le colonel Laurent FERLAY, directeur départemental,
Monsieur le colonel Marc FADIN, directeur départemental adjoint.

Était excusée :

Madame Carine LAGARDE, chef de cabinet.

Personnes invitées :

Monsieur le lieutenant-colonel Jean-Louis CAZA, chef du pôle des groupements territoriaux,
Monsieur le lieutenant-colonel Pierre de CHAMPS, chef du pôle des groupements opérations, prévention et
planification,
Monsieur le lieutenant-colonel Marc HOREAU, chef du pôle des groupements administratifs et des ressources
humaines,
Monsieur le lieutenant-colonel Christophe LE GOUGUEC, chef du pôle du soutien logistique et des infrastructures,
Monsieur Denis ANDREAU, chef du groupement des finances,
Madame Cécilia BLUMENTAL, chargée de mission des systèmes d'information,
Monsieur Dominique LEIGLON, chef du groupement de l'administration générale.

Accusé de réception en préfecture
049 284800018-20130714R06-11-07-13-DF
Date de télétransmission : 13/07/2013

des dossiers inscrits à l'ordre du jour, lesquels ont été préalablement transmis par voie électronique et sont remis en séance du bureau du conseil d'administration.

DOSSIERS SOUMIS POUR DÉLIBÉRATION :

Dossier n° 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 24 mai 2013

Vu le rapport présenté à son examen par monsieur BOISNEAU, aucune observation n'étant formulée, le bureau, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 24 mai 2013 joint à la délibération.

Dossier n° 2 – Convention de mise à disposition du centre de secours de Feneu

Vu le rapport présenté à son examen par monsieur BOISNEAU, aucune observation n'étant formulée, le bureau, à l'unanimité, autorise le président à signer la convention de mise à disposition, jointe à la délibération.

Dossier n° 3 – Reconduction de la convention opérationnelle entre la préfecture de Maine-et-Loire, le SDIS et GrDF

Vu le rapport présenté à son examen par monsieur BOISNEAU, aucune observation n'étant formulée, le bureau, à l'unanimité, autorise le président à signer la convention opérationnelle entre la préfecture de Maine-et-Loire, le SDIS et GrDF, jointe à la délibération.

Dossier n° 4 – Marchés publics : avenant au marché portant sur l'acquisition, l'installation et la maintenance d'un logiciel de gestion des ressources humaines, paie et formation

Vu le rapport présenté à son examen par monsieur BOURCIER, aucune observation n'étant formulée, le bureau, à l'unanimité, autorise le président à signer l'avenant au marché portant sur l'acquisition, l'installation et la maintenance d'un logiciel de gestion des ressources humaines, paie et formation selon les dispositions suivantes :

- date de mise en ordre de marche : 30 juin 2013,
- période de vérification d'aptitude : du 1er juillet 2013 au 31 décembre 2013,
- période de vérification du service régulier : du 1er janvier 2014 au 30 mars 2014.

Le président lève la séance à 9h00.

Le président
du conseil d'administration,


Jean-Paul BOISNEAU

<p>Accusé de réception en préfecture 049-284900016-20130711-B06-11-07-2013-DE Date de télétransmission : 19/07/2013 Date de réception préfecture : 19/07/2013</p>	<p>REPUBLIQUE FRANCAISE ----- DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE ----- BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MAINE-ET-LOIRE ----- 6ème réunion 2013 ----- Séance du 11 juillet 2013 ----- Délibération 2 – Assurance – responsabilité civile – prise en charge de lunettes -----</p>
<p>Date de convocation : 19 juin 2013 Date d'affichage :</p>	<p>L'an deux mille treize Le 11 juillet à 10h30 Le bureau du conseil d'administration, légalement convoqué s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de monsieur Jean-Paul BOISNEAU, président du conseil d'administration.</p>
<p>Nombre de Conseillers avec voix délibératives</p>	<p>4</p>
<p>En exercice</p>	<p>4</p>
<p>Présents</p>	<p>4</p>
<p>Votants</p>	<p>4</p>

Étaient présents :

Monsieur Jean-Paul BOISNEAU, monsieur Christian COUVERCELLE, Monsieur Alain LAURIOU, monsieur Michel BOURCIER.
formant les membres du Bureau du conseil d'administration en exercice.

Était également présent :

Monsieur le colonel Laurent FERLAY, directeur départemental.

Étaient excusés :

Monsieur le colonel Marc FADIN, directeur départemental adjoint,
Monsieur le lieutenant-colonel Pierre de CHAMPS, chef du pôle des groupements opérations, prévention et planification,
Monsieur le lieutenant-colonel Marc HOREAU, chef du pôle des groupements administratifs et des ressources humaines,
Madame Carine LAGARDE, chef de cabinet.

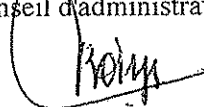
Personnes invitées :

Monsieur le lieutenant-colonel Jean-Louis CAZA, chef du pôle des groupements territoriaux,
Monsieur le lieutenant-colonel Christophe LE GOUGUEC, chef du pôle du soutien logistique et des infrastructures,
Monsieur Laurent JUGUET, chef du groupement des finances,
Monsieur Dominique LEIGLON, chef du groupement de l'administration générale.

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le rapport présenté à son examen par monsieur BOISNEAU, aucune observation n'étant formulée, à l'unanimité, autorise le président à régler la somme de 416,51 €, au profit de monsieur LECLERC.

Le président
du conseil d'administration,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Boisneau', written over a circular stamp or mark.

Jean-Paul BOISNEAU

<p>Accusé de réception en préfecture 049-284900016-20130711-B06-03-11-07-13-DE Date de télétransmission : 19/07/2013 Date de réception préfecture : 19/07/2013</p>	<p>REPUBLIQUE FRANCAISE ----- DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE ----- BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MAINE-ET-LOIRE ----- 6ème réunion 2013 ----- Séance du 11 juillet 2013 ----- Délibération 3 – Assurance – responsabilité civile – prise en charge d'une franchise -----</p>
<p>Date de convocation : 19 juin 2013 Date d'affichage :</p>	<p>L'an deux mille treize Le 11 juillet à 10h30 Le bureau du conseil d'administration, légalement convoqué s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de monsieur Jean-Paul BOISNEAU, président du conseil d'administration.</p>
<p>Nombre de Conseillers avec voix délibératives</p>	<p>4</p>
<p>En exercice</p>	<p>4</p>
<p>Présents</p>	<p>4</p>
<p>Votants</p>	<p>4</p>

Étaient présents :

Monsieur Jean-Paul BOISNEAU, monsieur Christian COUVERCELLE, Monsieur Alain LAURIOU, monsieur Michel BOURCIER,
formant les membres du Bureau du conseil d'administration en exercice.

Était également présent :

Monsieur le colonel Laurent FERLAY, directeur départemental.

Étaient excusés :

Monsieur le colonel Marc FADIN, directeur départemental adjoint,
Monsieur le lieutenant-colonel Pierre de CHAMPS, chef du pôle des groupements opérations, prévention et planification,
Monsieur le lieutenant-colonel Marc HOREAU, chef du pôle des groupements administratifs et des ressources humaines,
Madame Carine LAGARDE, chef de cabinet.

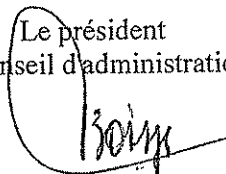
Personnes invitées :

Monsieur le lieutenant-colonel Jean-Louis CAZA, chef du pôle des groupements territoriaux,
Monsieur le lieutenant-colonel Christophe LE GOUGUEC, chef du pôle du soutien logistique et des infrastructures,
Monsieur Laurent JUGUET, chef du groupement des finances,
Monsieur Dominique LEIGLON, chef du groupement de l'administration générale.

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le rapport présenté à son examen par monsieur BOISNEAU, aucune observation n'étant formulée, à l'unanimité, autorise le président à régler la somme de 1 000 €, au profit de la compagnie YVELIN, assureur du centre hospitalier de Cholet.

Le président
du conseil d'administration,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Boisneau', written over a circular stamp or mark.

Jean-Paul BOISNEAU

<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content;"> Accusé de réception en préfecture 049-284900016-20130711-B06-04-11-07-13-DE Date de télétransmission : 19/07/2013 Date de réception préfecture : 19/07/2013 </div>	REPUBLIQUE FRANCAISE ----- DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE ----- BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MAINE-ET-LOIRE ----- 6ème réunion 2013 ----- Séance du 11 juillet 2013 ----- Délibération 4 – Marchés publics avenant de transfert : lot n° 4 « détecteurs de monoxyde de carbone » marché portant sur l'acquisition de matériels opérationnels au titre des années 2013 à 2015 -----
Date de convocation : 19 juin 2013 Date d'affichage :	L'an deux mille treize Le 11 juillet à 10h30 Le bureau du conseil d'administration, légalement convoqué s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de monsieur Jean-Paul BOISNEAU, président du conseil d'administration.
Nombre de Conseillers avec voix délibératives	4
En exercice	4
Présents	4
Votants	4

Étaient présents :

Monsieur Jean-Paul BOISNEAU, monsieur Christian COUVERCELLE, Monsieur Alain LAURIJOU, monsieur Michel BOURCIER.
 formant les membres du Bureau du conseil d'administration en exercice.

Était également présent :

Monsieur le colonel Laurent FERLAY, directeur départemental.

Étaient excusés :

Monsieur le colonel Marc FADIN, directeur départemental adjoint,
 Monsieur le lieutenant-colonel Pierre de CHAMPS, chef du pôle des groupements opérations, prévention et planification,
 Monsieur le lieutenant-colonel Marc HOREAU, chef du pôle des groupements administratifs et des ressources humaines,
 Madame Carine LAGARDE, chef de cabinet.

Personnes invitées :

Monsieur le lieutenant-colonel Jean-Louis CAZA, chef du pôle des groupements territoriaux,
 Monsieur le lieutenant-colonel Christophe LE GOUGUEC, chef du pôle du soutien logistique et des infrastructures,
 Monsieur Laurent JUGUET, chef du groupement des finances,
 Monsieur Dominique LEIGLON, chef du groupement de l'administration générale.

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le rapport présenté à son examen par monsieur BOURCIER, aucune observation n'étant formulée, à l'unanimité, autorise le président à signer l'avenant de transfert concernant le lot n° 4 - « détecteurs de monoxyde de carbone » marché portant sur l'acquisition de matériels opérationnels au titre des années 2013 à 2015.

Le président
du conseil d'administration,



Jean-Paul BOISNEAU

Accusé de réception en préfecture
049-284900016-20130711-B06-04-11-07-13-
DE
Date de télétransmission : 19/07/2013
Date de réception préfecture : 19/07/2013

SD/S

MARCHÉS PUBLICS
Article 20 du code des marchés publics

AVENANT : N° 1

A. Identification du pouvoir adjudicateur

Service départemental d'incendie et de secours
6 avenue du grand Périgné – CS 90087
49071 BEAUCOUZE CEDEX

B. Identification du titulaire du marché public

Société HONEYWELL SAFETY PRODUCTS FRANCE
Zone industrielle Paris Nord II – Immeuble Edison
33, rue de Vanesses
BP 55288 Villepinte
95958 – ROISSY CHARLES DE GAULLE CEDEX

C. Objet du marché public

- ▶ **Objet du marché** : Acquisition de matériels opérationnels au titre des années 2013 à 2015
Lot n°4 : Détecteurs de monoxyde de carbone
- ▶ **Date de notification du marché public** : 27 décembre 2012
- ▶ **Durée d'exécution du marché public** : A compter du 1er janvier 2013 renouvelable deux fois
- ▶ **Montant initial du marché public** : Prix unitaire : 74,15 euros TTC

D. Objet de l'avenant

▶ **Modifications introduites par le présent avenant** :

La société BW Europe est titulaire du lot n°4 « détecteurs de monoxyde de carbone » du marché portant sur l'acquisition de petits matériels opérationnels au titre des années 2013 à 2015 (marché n° 2012-1359).

A compter du 18 mars 2013, ses activités marchés publics ont été transférées à sa société associée Honeywell Safety Products France - 95958 ROISSY CDG.

Les droits et obligations inhérents du présent marché sont transférés à cette société.

Accusé de réception en préfecture
049-284900016-20130711-B06-04-11-07-13-
DE
Date de télétransmission : 19/07/2013
Date de réception préfecture : 19/07/2013

SD/S

► **Incidence financière de l'avenant :**

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(cocher la case correspondante)

NON

OUI

Le reste du marché est sans changement.

E. Signature du titulaire initial du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F. Signature du nouveau titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

G. Signature du pouvoir adjudicateur

A..... le

Le président
du conseil d'administration,

Jean-Paul BOISNEAU

<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content;"> <p>Accusé de réception en préfecture 049-284900016-20130711-B06-05-11-07-13-DE Date de télétransmission : 19/07/2013 Date de réception préfecture : 19/07/2013</p> </div>	<p>REPUBLIQUE FRANCAISE ----- DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE ----- BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MAINE-ET-LOIRE ----- 6ème réunion 2013 ----- Séance du 11 juillet 2013 ----- Délibération 5 – Marchés publics marché assurance -----</p>
<p>Date de convocation : 19 juin 2013 Date d'affichage :</p>	<p>L'an deux mille treize Le 11 juillet à 10h30 Le bureau du conseil d'administration, légalement convoqué s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de monsieur Jean-Paul BOISNEAU, président du conseil d'administration.</p>
<p>Nombre de Conseillers avec voix délibératives</p>	<p>4</p>
<p>En exercice</p>	<p>4</p>
<p>Présents</p>	<p>4</p>
<p>Votants</p>	<p>4</p>

Étaient présents :

Monsieur Jean-Paul BOISNEAU, monsieur Christian COUVERCELLE, Monsieur Alain LAURIOU, monsieur Michel BOURCIER.
formant les membres du Bureau du conseil d'administration en exercice.

Était également présent :

Monsieur le colonel Laurent FERLAY, directeur départemental.

Étaient excusés :

Monsieur le colonel Marc FADIN, directeur départemental adjoint,
Monsieur le lieutenant-colonel Pierre de CHAMPS, chef du pôle des groupements opérations, prévention et planification,
Monsieur le lieutenant-colonel Marc HOREAU, chef du pôle des groupements administratifs et des ressources humaines,
Madame Carine LAGARDE, chef de cabinet.

Personnes invitées :

Monsieur le lieutenant-colonel Jean-Louis CAZA, chef du pôle des groupements territoriaux,
Monsieur le lieutenant-colonel Christophe LE GOUGUEC, chef du pôle du soutien logistique et des infrastructures,
Monsieur Laurent JUGUET, chef du groupement des finances,
Monsieur Dominique LEIGLON, chef du groupement de l'administration générale.

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le rapport présenté à son examen par monsieur BOURCIER, aucune observation n'étant formulée, à l'unanimité, autorise le président à signer les marchés suivants :

- lot n°2 flotte automobile : attribué à la société COVEA FLEET MMA pour une cotisation d'un montant de 228 360 €,

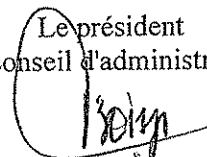
- lot n°4 protection sociale des SPV : attribué à la société MONCEAU (cabinet FRAND) pour une cotisation d'un montant de 40 369 €,

et à relancer la procédure sous forme de marché négocié pour les lots suivants :

- lot n°1 responsabilité civile,
- lot n°3 risques statutaires,

lots déclarés infructueux du fait d'offres irrégulières ou inacceptables.

Le président
du conseil d'administration,



Jean-Paul BOISNEAU

<p>Accusé de réception en préfecture 049-284900016-20130711-B06-06-11-07-13-DE Date de télétransmission : 19/07/2013 Date de réception préfecture : 19/07/2013</p>	<p>REPUBLIQUE FRANCAISE ----- DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE ----- BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MAINE-ET-LOIRE ----- 6ème réunion 2013 ----- Séance du 11 juillet 2013 ----- <u>Délibération 6 – Marchés publics – attribution et autorisation de signature d'un marché - Lot n°3 – l'évolution des réseaux de transports hertziens.</u> -----</p>
<p>Date de convocation : 19 juin 2013 Date d'affichage :</p>	<p>L'an deux mille treize Le 11 juillet à 10h30 Le bureau du conseil d'administration, légalement convoqué s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de monsieur Jean-Paul BOISNEAU, président du conseil d'administration.</p>
<p>Nombre de Conseillers avec voix délibératives</p>	<p>4</p>
<p>En exercice</p>	<p>4</p>
<p>Présents</p>	<p>4</p>
<p>Votants</p>	<p>4</p>

Étaient présents :

Monsieur Jean-Paul BOISNEAU, monsieur Christian COUVERCELLE, Monsieur Alain LAURIOU, monsieur Michel BOURCIER.
formant les membres du Bureau du conseil d'administration en exercice.

Était également présent :

Monsieur le colonel Laurent FERLAY, directeur départemental.

Étaient excusés :

Monsieur le colonel Marc FADIN, directeur départemental adjoint,
Monsieur le lieutenant-colonel Pierre de CHAMPS, chef du pôle des groupements opérations, prévention et planification,
Monsieur le lieutenant-colonel Marc HOREAU, chef du pôle des groupements administratifs et des ressources humaines,
Madame Carine LAGARDE, chef de cabinet.

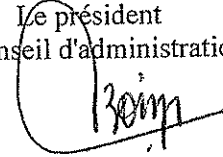
Personnes invitées :

Monsieur le lieutenant-colonel Jean-Louis CAZA, chef du pôle des groupements territoriaux,
Monsieur le lieutenant-colonel Christophe LE GOUGUEC, chef du pôle du soutien logistique et des infrastructures,
Monsieur Laurent JUGUET, chef du groupement des finances,
Monsieur Dominique LEIGLON, chef du groupement de l'administration générale.

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le rapport présenté à son examen par monsieur BOURCIER, aucune observation n'étant formulée, à l'unanimité, autorise le président à signer le marché – lot n° 3 – l'évolution des réseaux de transports hertziens à la société SYSOCO – 69673 BRON pour la tranche ferme à hauteur de 373 169,45 € TTC et pour la tranche conditionnelle dans la limite des autorisations de programme et crédits de paiement correspondants.

Le président
du conseil d'administration,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'JP Boisneau', written over a circular stamp or mark.

Jean-Paul BOISNEAU

<p>Accusé de réception en préfecture 049-284900016-20130711-B06-07-11-07-13-DE Date de télétransmission : 19/07/2013 Date de réception préfecture : 19/07/2013</p>	<p>REPUBLIQUE FRANCAISE ----- DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE ----- BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MAINE-ET-LOIRE ----- 6ème réunion 2013 ----- Séance du 11 juillet 2013 ----- Délibération 7 – Cession à titre gracieux du matériel réformé entreposé à la pharmacie à usage intérieur -----</p>
<p>Date de convocation : 19 juin 2013 Date d'affichage :</p>	<p>L'an deux mille treize Le 11 juillet à 10h30 Le bureau du conseil d'administration, légalement convoqué s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de monsieur Jean-Paul BOISNEAU, président du conseil d'administration.</p>
<p>Nombre de Conseillers avec voix délibératives</p>	<p>4</p>
<p>En exercice</p>	<p>4</p>
<p>Présents</p>	<p>4</p>
<p>Votants</p>	<p>4</p>

Étaient présents :

Monsieur Jean-Paul BOISNEAU, monsieur Christian COUVERCELLE, Monsieur Alain LAURIOU, monsieur Michel BOURCIER,
formant les membres du Bureau du conseil d'administration en exercice.

Était également présent :

Monsieur le colonel Laurent FERLAY, directeur départemental.

Étaient excusés :

Monsieur le colonel Marc FADIN, directeur départemental adjoint,
Monsieur le lieutenant-colonel Pierre de CHAMPS, chef du pôle des groupements opérations, prévention et planification,
Monsieur le lieutenant-colonel Marc HOREAU, chef du pôle des groupements administratifs et des ressources humaines,
Madame Carine LAGARDE, chef de cabinet.

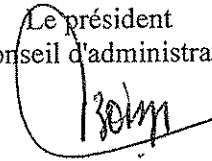
Personnes invitées :

Monsieur le lieutenant-colonel Jean-Louis CAZA, chef du pôle des groupements territoriaux,
Monsieur le lieutenant-colonel Christophe LE GOUGUEC, chef du pôle du soutien logistique et des infrastructures,
Monsieur Laurent JUGUET, chef du groupement des finances,
Monsieur Dominique LEIGLON, chef du groupement de l'administration générale.

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le rapport présenté à son examen par monsieur BOISNEAU, aucune observation n'étant formulée, à l'unanimité, accepte la cession gratuite d'un aspirateur de mucosités, matériel réformé, à l'association TEO ANJOU et autorise le président à signer les pièces administratives nécessaires à cette cession.

Le président
du conseil d'administration,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'JP Boisneau', written over a large, faint circular stamp or watermark.

Jean-Paul BOISNEAU